



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROULLAS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 066-216602177-20240410-DELIB212024-BF

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 4 pouvoirs
Date de la convocation : 04/04/2024
Date d'affichage : 04/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BAJ-FRELIN Véronique, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, MIR Laure, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien.

Absente : Mme JULIAN Vanessa.

Procurations : M. BOUDON Matthieu à M. BRETEAU Philippe, M. HITA José à M. CORBACHO Laurent, M. GERBAUD Grégory à M. SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme RIBES Chrystelle a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°21/2024 : APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François CAZALS, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Rémy ATTARD, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme ci-dessous,
- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ADOpte A LA MAJORITE : 13 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE
(BOUSQUET Jérôme, GERBAUD Grégory par pouvoir de SALVADOR Julien,
QUINTA Christèle, SALVADOR Julien).**

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROULLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

L'Adjoint au Maire,

Jean-François CAZALS



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 15/04/2024
- Affichage le : 15/04/2024
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		150 000.00		145 375.00		295 375.00
opérations de l'exercice	1 662 497.97	2 052 670.04	876 477.92	821 449.41	2 538 975.89	2 874 119.45
TOTAUX	1 662 497.97	2 202 670.04	876 477.92	966 824.41	2 538 975.89	3 169 494.45
résultats de clôture		540 172.07		90 346.49		630 518.56
restes à réaliser	0	0	551 576.43	551 576.43	551 576.43	551 576.43
TOTAUX CUMULES	1 662 497.97	2 202 670.04	1 428 054.35	1 518 400.84	3 090 552.32	3 571 070.88
RESULTATS DEFINITIFS		540 172.07		90 346.49		630 518.56